

REGISTRE D'ARCHIVAGE DES ÉTIQUETTES ET LOTS



OUTIL RECOMMANDÉ

INFORMATIONS DE TRAÇABILITÉ OBLIGATOIRES - REGISTRE ET ARCHIVAGE SYSTÉMATIQUE DES ÉTIQUETTES RPC RECOMMANDÉS ; AUCUNE DURÉE UNIQUE

RPC-SUP-064C

Fixer la durée de conservation à partir des règles applicables, de la durée de vie du produit et de l'analyse des risques. Ne pas appliquer automatiquement une durée unique à tous les cas.

ÉTABLISSEMENT

PÉRIODE

RESPONSABLE

LIEU D'ARCHIVAGE

Conserver les informations nécessaires à la traçabilité et leur lien avec les fabrications. L'étiquette originale, sa photo ou une copie fidèle sont des moyens possibles si le lot, le fournisseur et les dates restent lisibles ; conserver toutes les étiquettes originales n'est pas une règle universelle.

Catégorie	Produit / ingrédient	Fournisseur	Lot	Date limite ou durabilité	Réception / ouverture	Fabrications liées	Règle de durée retenue	Fin d'archivage	Emplacement	Destruction / visa